



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

Elections 2017

Faites entendre la voix
des familles

**PRÉPAREZ L'AVENIR DES FAMILLES
ET DES FRANÇAIS : FAITES-LEUR
CONFIANCE !**

**LIBÉREZ LES ÉNERGIES :
LA FAMILLE AU COEUR
D'UN RÉSEAU**

**PACIFIEZ LES DÉBATS DE
SOCIÉTÉ !**

ÉTHIQUE ET ÉCOLOGIE DE L'HOMME



- Prendre en compte l'IVG comme un problème de santé publique et développer des études sur les facteurs de risque pour mettre en place une politique de prévention de ces facteurs (déscolarisation, sous-information sexuelle, précarité affective et psychique, etc.).
- Éduquer les jeunes en matière affective, relationnelle et sexuelle en appliquant la loi de 2001.
- Lutter contre les dérives euthanasiques, en lançant un programme ambitieux pour le développement des soins palliatifs.

FAMILLE DURABLE



- Diffuser à tous les fiancés se préparant au mariage civil le livret de préparation du Ministère.
- Améliorer la préparation à la conjugalité en proposant des questionnements anthropologiques sur le couple à ceux qui demandent un certificat de concubinage, un pacs ou un mariage civil.
- Définir un principe de « précaution législative » pour les thèmes de société non consensuels.

LIBÉREZ LES ÉNERGIES

TRAVAIL



- Maintenir une journée commune de repos, facteur de cohésion familiale et sociale, en proposant la réécriture de la loi Macron « croissance et activité » de 2015, libéralisant le travail le dimanche.
- Laisser la liberté aux parents de revenir aux 3 ans de congé parental pour l'un d'entre eux.

POLITIQUE FAMILIALE



- Inscrire la politique familiale sur la longue durée.
- Ajuster l'imposition des foyers et augmenter le plafond du quotient familial.
- Ré-universaliser les allocations familiales.

PACIFIEZ LES DÉBATS SOCIÉTÉ !

LAÏCITÉ



- Parvenir à une définition partagée de la laïcité qui rappelle l'apport des religions au « vivre ensemble », à la solidarité, à la lutte contre l'exclusion, et l'apport du dialogue interreligieux à la paix sociale.
- Instituer l'enseignement du fait religieux au primaire et au collège en complément de l'Enseignement moral et civique.

ÉCOLE ET ÉDUCATION



- Organiser des Etats Généraux de l'éducation pour aboutir à un diagnostic très largement partagé.
- Instiller de la subsidiarité à tous les niveaux du système scolaire : donner de l'autonomie aux rectorats, aux chefs d'établissements scolaires, aux professeurs.

ESPÉRANCE



- Enseigner à l'école le « récit national », en histoire, pour prendre conscience du travail de construction conduit par les Français aussi loin que nous remontons dans notre histoire.
- Discerner ce que nous apporte la mondialisation et comment nous pouvons nous préserver de ses excès. Analyser les forces et les faiblesses de la France dans le contexte mondial, à partir de l'analyse de ses succès et de ses difficultés actuels.

ÉTHIQUE ET ÉCOLOGIE DE L'HOMME



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

DIAGNOSTIC

L'époque est marquée par une volonté de « **renaturation de l'homme** » (cf. C. Delsol, *La haine du monde. Totalitarismes et post-modernité*, Editions du Cerf, Févr. 2016), de réalisation d'un « homme nouveau », sans qu'aucune limite ne soit même envisagée. Autrement dit, ni un/une donné/donnée de la nature ni « la condition humaine » ne doivent remettre en cause l'œuvre d'émancipation de l'homme qui doit faire advenir ce qu'il veut (ou ce qu'il croit vouloir), et ce d'autant que l'évolution rapide des techniques, notamment médicales, peut le permettre.

La maîtrise de la génération (le tout avortement d'un côté, possiblement irréfléchi, banalisé par une politique législative récente, obsessionnelle, et par une véritable propagande d'Etat et consacré en prétendu

'*droit fondamental*' et la PMA/GPA, pour tous, de l'autre, serait-ce même en cas de ce que la *novlangue* appelle l'«*infertilité sociale*») et l'évacuation de la mort (notamment celle du patient profondément sédaté, c'est-à-dire endormi jusqu'à la mort - ou jusqu'à mourir ?- conformément à un protocole administratif, puisqu'il le veut bien et qu'il y a, désormais, légalement droit), participent de cette **volonté de toute puissance individuelle**.

La tentation du surhomme est donc, d'une certaine manière, déjà (et encore) à l'œuvre dans nos sociétés occidentales et le trans-humanisme, son « *homme augmenté* » grâce aux NBIC (Nanotechnologie, Biotechnologie, Informatique, Cognitif), et son rêve, à la fois fou et dérisoire, d'immortalité pour *happy few*, éternellement jeunes,

beaux, intelligents, performants et heureux (et, par hypothèse, riches) n'en est qu'un avatar.

La prise de conscience écologique en tant qu'elle s'intéresse à une **réalité naturelle** et qu'elle refuse le tout technologique peut, à cet égard, être un point d'appui pour aider à poser des limites. Mais, dans le même temps, il existe une incohérence à vouloir agir pour la protection des *êtres vivants* (au titre du projet de loi *pour la reconquête de la biodiversité*) et à faire comme si l'être humain n'était lui pas toujours un être vivant...

ENJEUX

Face à cette volonté prométhéenne (qui n'est pas nouvelle mais prend de nouvelles formes), il est nécessaire de rappeler que **l'homme se reçoit** et qu'il existe une nature humaine dont il doit, sauf à risquer des dérives dangereuses, tenir compte (nature/ technique, ce qui ne signifie pas que la technique est en soi mauvaise).

Le respect, inconditionnel, de la vie de tout être humain, serait-elle balbutiante, déclinante, finissante, diminuée, perçue comme socialement « inutile »... doit, comme la dignité intrinsèque de

tout être humain, être affirmé et réaffirmé, enseigné, témoigné, défendu...

L'enjeu est de présenter un chemin de vie et de bonheur et non un fardeau impossible à porter.

- 1. Etablir un bilan des évolutions législatives sur l'avortement**, restaurer le délai de réflexion. Prendre en compte l'IVG comme un problème de santé publique et développer des études sur les facteurs de risque pour mettre en place une politique de prévention de ces facteurs (déscolarisation, sous-information sexuelle, précarité affective et psychique, etc.).
- 2. Eduquer les jeunes en matière affective, relationnelle et sexuelle** en appliquant la loi de 2001 et, aussi, éduquer **sur le sens de la vie** de son début (notamment sur le développement de l'embryon) jusqu'à sa fin.
- 3. Demander la restauration du régime d'interdiction de principe pour la recherche sur l'embryon**, assorti de dérogations.
- 4. Pour lutter contre les dérives euthanasiques, promouvoir un programme ambitieux** (ce y compris financièrement) pour le développement **des soins palliatifs**.
- 5. Abroger la loi Taubira** ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, dont les conséquences sont la « fabrication » d'enfants privés de père ou de mère et, en cas de recours à des mères porteuses (GPA), « l'asservissement » de femmes et la vente d'enfants.
- 6. Faire connaître les NaProTechnologies**, en tant que méthode de restauration de la fertilité du couple et en tant qu'alternative, crédible, à la FIV (Fécondation in vitro), et, aussi, à la contraception artificielle.
- 7. Alerter sur les dérives du rêve transhumaniste.**

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org

FAMILLE DURABLE



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

Privatisation de la conjugalité :

- L'engagement mutuel est peu ou pas public,
- Le contenu de la conjugalité est subjectif et équivoque (on y met de l'hétéro ou de l'homo sexualité, ouverture ou pas à la vie, on l'ouvre ou pas au reste de la famille, on considère les statuts conjugaux comme équivalents et sans impacts sociétaux (autres que la stabilité ou la protection du faible, etc.),
- L'élaboration autonome et subjective du contenu de la conjugalité est « un droit » fondamental que la société est sommée de reconnaître,
- Du coup, l'état de vie n'est plus un état civil, mais un état privatif (à une soirée on n'invite plus l'époux mais « quelqu'un de significatif » qui s'impose sans contenu, statut, mot précis).

Individualisation des vies et des relations intra familiales :

- Les parties communes se réduisent,
- Le quant-à-soi se développe (le professionnel, le patrimonial, le loisir... sont premiers et structurent le familial).

Dissociation des constituants de la conjugalité :

- Affectivité, sexualité, fécondité, corps et esprit, ...
- Dissociation de conjugalité et famille (désormais c'est l'enfant qui fait la famille, même en l'absence d'un conjoint).

Atrophie de certaines dimensions clés de l'anthropologie :

- Incompréhension du rôle de la relation sexuelle et du rôle de la différence des sexes dans la communion,
- Primauté à l'affectif et au psychologique,
- Effacement du rationnel et du moral,
- Dualité destructrice entre liberté et engagement, épanouissement personnel et don, authenticité et volonté,
- Dés-harmonisation de ces diverses dimensions.

Disparition de la notion de responsabilité (je peux, je veux assumer l'ensemble de mon anthropologie et de ses conséquences) d'où :

- Des pratiques sexuelles ou affectives précoces, des « droits » à recommencer, une approche prophylactique de la contraception et de l'avortement ...

Ignorance des définitions et de l'articulation de notions fondamentales telles que

- L'amitié, la sympathie, la camaraderie, l'amour...

Nécessité de permettre la cohabitation harmonieuse de valeurs matrimoniales antagonistes sans saper l'affectio societatis.

Conséquences : Hyper sexualisation de la société, violences sexuelles, nombre de divorces, libéralisme et vagabondage sexuel, infidélité, avortement, solitude fléau national, cohabitation systématique avant mariage, inconsistance du mariage, mariage homosexuel, scepticisme sur la possibilité de durer, droit à la paternité et à la maternité et donc PMA et GPA.

ENJEUX

Le contexte de ce thème c'est d'abord la loi sur le mariage pour tous. La conjugalité homme-femme donnant la vie ne peut porter le même nom, ouvrir aux mêmes droits et devoirs que la relation homosexuelle.

Mais sans doute pour la majorité des Français, ce sujet est-il d'abord un mauvais souvenir ; et il n'est pas dans les priorités pour la France du chômage, qui vieillit, qui est endettée, qui ne sait pas éduquer ses enfants...

De ce point de vue, un enjeu fort est de **pacifier l'après mariage** pour tous (en effet le mariage pour tous a été reçu par beaucoup comme un coup de force, un hold-up d'une valeur précieuse, le travail législatif sur le mariage pour tous a été manipulé pour être présenté comme un affrontement entre des libéraux et des homophobes), c'est à dire, de

- Reconnaître pleinement le droit de chacun à faire ses choix de vie, y compris quand on en perçoit les limites, et
- Reconnaître en même temps l'ambiguïté et la subjectivité, croissantes, de la notion de conjugalité et leurs conséquences sociétales (réduction de la visibilité univoque du mariage, difficile reconnaissance mutuelle et sociale, désinvestissement des citoyens à l'égard du mariage) : le mariage plus subjectif devient moins social, car moins lisible.

Mais il convient **en même temps d'approfondir et proposer à l'ensemble les citoyens les spécificités fondamentales de l'amour humain** mises en évidence par les chrétiens dans leurs dimensions interpersonnelle et sociétale. Très précisément il convient de favoriser :

- Un réinvestissement de l'ensemble de la société dans **l'approfondissement du mariage**
- **L'explicitation par chaque couple de la conjugalité**

PROPOSITIONS

1. Améliorer la préparation à la conjugalité en proposant des questionnements anthropologiques sur le couple à ceux qui demandent un certificat de concubinage, un pacs ou un mariage civil, (favoriser par exemple en terminale, pendant les cours de philo, des questionnements anthropologiques sur le couple...).

2. Diffuser à tous les fiancés se préparant au mariage civil le livret de préparation du Ministère : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/LIVRET_PREPARATION_MARIAGE_CIVIL-2.pdf.

3. Proposer une règle du « vivre ensemble mais différents » et définir un principe de « précau-

tion législative » pour les thèmes de société non consensuels.

4. l'abrogation de la loi Taubira – mariage et adoption par les couples de personnes de même sexe - doit **couronner une large appropriation par les citoyens et la société française d'une conjugalité forte, moderne et donc vraie.**

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org

TRAVAIL



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

DIAGNOSTIC

Dans un contexte où les progrès fulgurants des nouvelles technologies d'information et de communication donnent le sentiment d'une grande liberté, voire d'une toute puissance (compression de l'espace et du temps, accessibilité à une masse croissante d'informations,...), les jeunes admettent le travail pour la reconnaissance sociale, financière et le bien-être qu'il procure, mais ont tendance à rejeter les contraintes qu'il comporte (horaires, hiérarchie, formalisme...). 23% seulement des jeunes de la génération Z (*nés dans les années 90*) sont attirés par l'entreprise (*étude 2015 - Boson Project – BNP Paribas*).

La génération précédente, très marquée par les années 1975-2005 (chômage de masse, faible croissance,...), cherche un maximum de sécurité pour préserver la culture du temps libre et du loisir promise par les Trente Glorieuses : rigidité du droit du travail, tabou des 35 heures, protection quasi-systématique du salarié, assurance-chômage très généreuse,...

70% des Français encourageraient leurs enfants à devenir fonctionnaires si ceux-ci en manifestaient le désir (*sondage IPSOS 2011*).

Paradoxalement, le travail est la promesse d'un accomplissement autant que le risque d'une difficulté dont il faudrait se préserver : un Français sur deux se dit prêt à devenir indépendant, à condition de garder des éléments de protection liés au statut de salarié (assurance chômage,...) (*sondage IFOP 2016*)

Le travail devient dès lors un sujet anxigène, alors qu'il devrait être un lieu d'épanouissement personnel au service du Bien Commun. Avec en fond de tableau le schéma traditionnel de lutte des classes travail/capital.

Au quotidien, les évolutions rapides du monde du travail modifient sensiblement la vie personnelle et familiale : télétravail, entrepreneuriat, mode projet, hyper connexion, éléments constitutifs du contrat de travail (lieu, durée, hiérarchie – *rapport Mettling 2015*).

D'ici à 2020, près de de la moitié des personnes travaillant pour une entreprise n'auront plus de lien de subordination avec celle-ci (*étude Deloitte 2012*).

Par ailleurs, 60% des métiers exercés en 2030 n'existent pas encore (*étude Wagepoint 2015*),

ENJEUX

- Apaiser la conception du travail. Reconsidérer le travail principalement comme humanisant (Simone Weil) plutôt que comme asservissant ;
- Revaloriser le travail manuel ;
- Prendre en compte l'allongement de la durée de la vie, et donc de la vie professionnelle ;
- Adapter formation initiale et formation professionnelle aux nouveaux métiers ;
- Accompagner la conciliation vie personnelle, vie familiale et vie professionnelle.

PROPOSITIONS

- 1.** Maintenir une journée commune de repos, facteur de cohésion familiale et sociale, en proposant la réécriture de la loi Macron « croissance et activité » de 2015 libéralisant, le travail le dimanche.
- 2.** Faciliter l'harmonisation vie familiale-vie professionnelle avec des crèches d'entreprise, des centres de télétravail, en permettant un congé parental fractionné. Laisser la liberté aux parents de revenir aux 3 ans de congé parental pour l'un d'entre eux, jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école. Développer les modes de garde en horaires décalés.
- 3.** Encourager les dispositifs développant l'apprentissage dans les entreprises.
- 4.** Encourager l'auto-entrepreneuriat.

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org



POLITIQUE FAMILIALE



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

La famille est une richesse dont la société ne peut se passer. Ce n'est pas un ensemble d'individus à assister. Pas d'enfants = pas de croissance et pas de retraites !

La politique familiale, généreuse à sa conception, est devenue illisible, complexe, et d'une efficacité mitigée. Devenue sociale plutôt que familiale, **elle ne traduit plus la reconnaissance de la Nation pour ceux qui ont des enfants.**

Toute famille doit bénéficier de la politique familiale ; chaque famille doit percevoir des revenus dignes par le travail de ses membres.

Après la suppression de la demi-part fiscale des veufs et des veuves (2008), qui avait atteint ses pleins effets en 2013, et la fiscalisation des majorations de pension des personnes ayant élevé 3 enfants ou plus (2013), le plafond du **quotient familial** a été abaissé à 2 reprises (2013 et 2014), réduisant son montant à 1500 euros.

Le congé parental, devenu la « PreParE » (2014), a vu sa durée réduite de 3 à 2 ans pour la mère ou le père à partir du deuxième enfant. De plus, son montant n'est pas du tout incitatif. La **mise sous conditions de ressources des allocations** familiales (2015) pénalise d'autant plus les familles que celles-ci ont de nombreux enfants. La soumission à l'impôt sur le revenu de la majoration de retraite dont bénéficient les retraités ayant élevé au moins 3 enfants les pénalisent aussi. Le versement de la prime de naissance intervient désormais 2 mois après la naissance de l'enfant et non plus comme auparavant au 7ème mois de grossesse, ce qui réduit la trésorerie des jeunes familles. Toutes ces mesures fragilisent notre politique familiale et ont des conséquences sensibles sur la vie des familles.

NOTA : Il faut faire la distinction entre la politique sociale et la politique familiale :

- **La politique sociale opère une redistribution verticale : des ménages aisés vers les ménages aux revenus modestes. Elle a une fonction palliative.**
- **La politique familiale se traduit par la redistribution horizontale : des ménages sans enfants vers les ménages chargés de famille à égalité de revenus. Elle a une fonction préventive.**

On assiste aussi à une **insuffisante prise en compte du fait familial** (seules 2/3 des communes prennent en compte la dimension du foyer dans la fixation des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères). Enfin, un courant se développe en faveur d'une individualisation des droits : l'instauration progressive de l'imposition à la source qui risque, à terme, de s'accompagner de la suppression du quotient conjugal et du quotient familial.

La politique familiale est devenue illisible tant dans ses objectifs...

Beaucoup ne comprennent pas pourquoi il faudrait aider les familles « sans condition » et ne perçoivent pas le rôle préventif de la politique familiale : en favorisant la solidité et l'autonomie des familles, on évite les crises et leurs répercussions individuelles et collectives.

...que dans son financement !

A l'origine, le financement de la politique familiale reposait sur la solidarité entre actifs, à travers un complément de salaire pour charges de famille financé par les cotisations. Devant la progression des dépenses sociales dans le budget de la branche famille (APL, RSA ...), les employeurs finissent par y voir une charge qui alourdit le coût du travail et dont la finalité leur semble lointaine. Le financement de la branche famille n'est plus assuré qu'à 44 % par les charges patronales et la part de l'impôt dans son financement atteint 22,1% en 2012. Les allègements de charges contenus dans le pacte de responsabilité et de solidarité accentuent cette tendance.

ENJEUX

Régulièrement saluée pour expliquer le dynamisme de la démographie française, la politique familiale ne répond pourtant pas aux besoins des familles. Bien plus, les réformes conduites, souvent sous la forme d'ajustements purement comptables au profit des mesures sociales, portent atteinte à sa cohérence et à sa stabilité dans le temps qui sont les conditions mêmes de son efficacité.

Jusqu'en 2014, la France se caractérisait par un indice de fécondité (2,01 enfants par femme) qui plaçait la France, juste après l'Irlande, en tête des pays européens. Cet indice s'est fortement réduit en 2015 puisqu'il n'était plus que de 1,96. On peut y voir, comme l'UNAF, la conséquence des mesures anti famille intervenues depuis 2012 alors même que les familles n'accueillent pas le nombre d'en-

fants qu'elles souhaitent. En cause, notamment, les incertitudes qui pèsent sur elles : coûts du logement, des études, harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle, capacité à épargner pour la retraite...

Il convient donc de redéfinir le rôle de la politique familiale, d'en refonder les mécanismes, en soulignant le lien entre politique familiale et natalité.

Enfin il est urgent de distinguer nettement la politique familiale de la politique sociale, tant dans leurs objectifs que dans leur mise en œuvre spécifique, la confusion étant très fréquente (par ex. : la mise sous conditions de ressources des allocations familiales).

PROPOSITIONS

- 1.** Ajuster l'imposition des foyers et augmenter le plafond du quotient familial.
- 2.** Faire un rapport régulier sur l'évolution des charges familiales et de la capacité d'épargne, en fonction du nombre d'enfants.
- 3.** Inscrire la politique familiale sur la longue durée.
- 4.** Supprimer la mise sous conditions de ressources des allocations familiales.
- 5.** Revaloriser la retraite des parents de trois enfants et plus.
- 6.** Simplifier et rendre plus efficace la politique familiale en la distinguant de la politique sociale.
- 7.** Mener une étude d'impact approfondie sur chaque mesure ayant pour conséquence l'individualisation du point de vue fiscal ou allocataire (imposition à la source, PUMa, ...).

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org

LAÏCITÉ



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

DIAGNOSTIC

Depuis la Révolution française, le concept de laïcité porte une histoire conflictuelle qui avait trouvé un relatif équilibre avec la loi du 9 décembre 1905. Celle-ci établit que la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes, ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. C'est le principe de séparation de l'Etat et de la religion, l'Etat devenant neutre à l'égard des confessions religieuses. Alors qu'il a toujours existé un

courant anticlérical rejetant l'exercice de la religion dans la sphère de la vie privée, la montée de l'Islam en France a relancé la question de la laïcité. Les lois « sur les signes religieux dans les écoles publiques » (2004), « interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public » (2010), l'affaire de la crèche « Baby-Loup », montrent un transfert du principe de laïcité et de l'exigence de neutralité de l'Etat vers la société civile (et des agents du service public

vers les usagers de l'espace public). On confond ainsi la laïcité avec la « sécularisation » de la société. Les partisans de cette « nouvelle laïcité » ne veulent plus seulement un Etat laïc, mais une société laïque, voire athée.

ENJEUX

Définir le contenu précis de la laïcité

Mettre en évidence l'évolution historique du concept :

- Les racines chrétiennes (« Rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César »)
- Le conflit politique ayant débouché sur le compromis de la loi de 1905
- L'adoption de la loi de 1905 par les Catholiques et l'espoir d'une laïcité apaisée
- Le maintien d'une conception militante et antichrétienne de la laïcité au nom des Lumières et de la lutte contre les discriminations
- La nouvelle problématique liée à l'émergence de l'Islam dans la société française.

Cette évolution vers une sécularisation de la société avec une laïcité conçue de manière extensive (s'imposant à tout individu hors de la sphère de l'intime) soulève de nombreuses questions. Elle impose des limites aux libertés de conscience et de culte, et à des libertés individuelles, qui n'existaient pas auparavant. Les conséquences sont nombreuses et sont susceptibles d'impacter l'éducation et la vie scolaire des enfants (aumo-

neries, programmes scolaires, cantine,...) mais aussi les subventions versées par les organismes publics (CAF, directions départementales, ministères, conseils départementaux et régionaux....) à la vie associative (mouvements scouts, associations de jeunes et de loisirs, activités de soutien à la parentalité....).

PROPOSITIONS

1. Parvenir à une définition partagée de la laïcité qui rejette ses 2 conceptions extrêmes:

■ Le laïcisme qui refuse toute expression d'inspiration religieuse dans la société et veut limiter les religions à la sphère privée

■ L'islamisme qui refuse toute distinction entre le profane et le sacré, la société et la religion et entend imposer la charia

et qui rappelle l'apport des religions au « vivre ensemble », à la solidarité, à la lutte contre l'exclusion et l'apport du dialogue interreligieux à la paix sociale.

2. Instituer l'enseignement du fait religieux au primaire et au collège en complément de l'Enseignement moral et civique.

3. Affirmer que la laïcité a pour objet de protéger la liberté de conscience et d'expression de ses convictions philosophiques ou religieuses, sous la seule réserve du respect de l'ordre public et des convictions d'autrui.

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org



ÉCOLE ET ÉDUCATION



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

DIAGNOSTIC

Mauvaises performances de l'école française aux études triennales PISA de 2012 : 18^{ème} sur les 34 pays de l'OCDE, elle a un des systèmes les plus inégalitaires, puisque seuls 7 pays sur 65 ont des résultats pour lesquels l'origine socio-économique pèse autant qu'en France.

En revanche, elle est dans la moyenne haute de l'OCDE pour les dépenses par élève, essen-

tiellement en raison du coût de son administration et de l'organisation générale.

Montée du phénomène de harcèlement entre élèves (10% de victimes), des tensions entre parents et enseignants avec une augmentation de la défiance, suscitée par des partis pris idéologiques (ABCD de l'égalité,...), des réformes successives mal acceptées (réforme du collège 2016, rythmes

scolaires 2014,...), moral des professeurs au plus bas, des élèves qui ne sont pas heureux à l'école, incapacité à faire respecter la laïcité dans certains quartiers, politique d'orientation des élèves inadaptée au marché du travail...

L'école apparaît aujourd'hui en grande difficulté malgré les ambitions de « Refondation de l'école ».

ENJEUX

redéfinir le rôle de l'École, ses missions, le rôle des parents, la place de l'Etat.

Les pères et mères sont les premiers et principaux éducateurs et doivent le rester... mais ils ne sont pas les seuls. L'Etat soutient les parents dans leur mission éducative, mais ne se substitue pas à eux. Les parents délèguent leur autorité parentale et demandent à l'école de transmettre des savoirs

à leurs enfants, mais ils restent responsables de leurs enfants et sont investis auprès de l'école. L'enseignement ne peut se faire sans éducation pendant le temps scolaire.

L'école ne peut tout faire et répondre à tous les maux ou tous les besoins de la société. Elle doit rester centrée sur sa mission d'enseignement et ne pas être transformée en outil de transformation de la société.

Une école juste sera une école où chacun reçoit selon ses besoins, non une école où tous reçoivent exactement la même chose.

- restaurer la confiance des familles (en respectant la liberté de conscience, en permettant un vrai choix (public/ privé/ hors contrat/à domicile)
- réhabiliter le métier d'enseignant (formation, reconnaissance, rétribution...)
- Instaurer un dialogue parents-enseignants, dont la base est le respect par chacun de ses responsabilités et la reconnaissance de l'autre
- favoriser la stabilité, la lisibilité et la clarté du système scolaire, du contenu des programmes, des enseignements et des méthodes.

- 1.** Organiser des Etats Généraux de l'éducation pour aboutir à un diagnostic très largement partagé avant de penser à des solutions qui ne seraient qu'une nième réforme. Prendre du temps, consulter très largement, ouvrir les débats aux parents et pas seulement aux professionnels de l'éducation. Que veulent les Français pour leurs enfants ?
- 2.** Instiller de la subsidiarité à tous les niveaux du système scolaire : donner de l'autonomie aux rectors, aux chefs d'établissements scolaires, aux professeurs. Préférer des acquisitions attendues en fin de cycle à des programmes, des horaires, des méthodes ou des cadres contraignants.
- 3.** Investir dans la langue française, sa maîtrise, les nuances qu'elle permet, ses grands auteurs et ses grands textes, pour développer une culture commune, un sentiment d'appartenance à une nation qui permettent aussi de se comprendre soi-même et de comprendre l'autre, de pacifier les relations et de diminuer la violence des rapports sociaux en donnant à chacun les mots du dialogue et le recul par rapport à ses émotions. Améliorer la maîtrise du français en y consacrant davantage d'heures, du CP à la 3^{ème} : (grammaire, orthographe, conjugaisons, mémorisation et étude des grands auteurs). Viser à faire entrer les élèves dans une culture plutôt que dans la « maîtrise d'un outil ».
- 4.** Donner un chèque-éducation pour que chaque famille puisse exercer sa liberté de choix.
- 5.** Revaloriser le métier d'enseignant : salaire, nombre d'heures de présence, formation. Les formateurs en ESPE doivent être des enseignants ayant fait leurs preuves devant des élèves. Etablir un « plan informatique pour l'école » qui commence par la formation des enseignants.
- 6.** Abandonner les idéologies constructivistes (l'élève auteur de son propre savoir) ou égalitaristes. Chacun reçoit selon ses besoins. Mise en place de soutien pour les élèves en difficulté dès le CP. Proposition d'options en langues ou langues anciennes pour ceux qui le souhaitent.
- 7.** Evaluer et adopter les méthodes d'apprentissage éprouvées : gestion mentale, méthode mathématique de Singapour, méthode de lecture syllabique, etc.
- 8.** Recentrer l'école sur les matières scolaires. Pour l'entrée en 6^{ème}, viser la maîtrise des bases lire, écrire, compter, qui sont un minimum et non un idéal.
- 9.** Mettre en œuvre un enseignement chronologique de l'histoire et non plus thématique. (Des causes engendrent des effets, dans une dynamique logique et intelligible).
- 10.** Pas de « zones de non-éducation » au sein de l'école (cantine, couloirs, cour...). Tout est matière à éducation et requiert donc plus de présence adulte. Le professeur ne se limite plus à ses 55 min de cours, mais est disponible auprès des élèves pour contribuer au travail d'éducation et de formation.
- 11.** Réhabiliter le travail personnel et les évaluations régulières des acquis. Proposer des études dirigées le soir dans tous les établissements.

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org

ESPÉRANCE



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES

www.afc-france.org

DIAGNOSTIC

Les Français expriment sous des formes multiples leur manque d'espérance.

Alors que, pour leur avenir personnel, 56 % des Français sont optimistes, 67 % d'entre eux sont pessimistes pour l'avenir de la société française (sondage CSA de septembre 2015 pour BFM).

Ce pessimisme traduit le manque d'espérance des Français. Il s'exprime par exemple par leur consommation de tranquillisants, réputée l'une des plus élevées du monde. Le manque d'espérance est en

effet le facteur commun de nombre de pathologies individuelles et sociales.

Il nuit aux relations entre les personnes qui n'ont plus de destin commun à partager. Il ouvre notamment sur le risque de repli sur des identités fragmentaires et le rejet de l'autre. Ainsi en est-il par exemple du djihadisme, qui prône la violence à des fins politico-religieuses et qui attire des jeunes issus de la communauté musulmane, mais aussi des « Français de souche ». L'exclusion sociale est souvent invoquée pour expliquer ces comportements,

mais, pour Jean Birnbaum, responsable du Monde des livres et auteur du livre *Un silence religieux. La gauche face au djihadisme*, Seuil 2016, « les explications liées à la frustration sociale et à la misère intellectuelle sont très insuffisantes, la seule question qui vaille est celle de l'espérance » (Figaro Vox 19/02/2016).

L'espérance comme « sentiment de confiance en l'avenir » (Larousse) est au plus bas dans notre pays.

ENJEUX

Rendre confiance en un avenir commun.

C'est l'incapacité à développer un horizon commun, à partir d'éléments largement partagés, qui nuit à la crédibilité de l'action politique et pèse sur la sérénité de notre société.

Il s'agit donc de rendre confiance en un avenir commun à partir duquel pourra se développer la foi dans son pays et la fierté d'appartenance en s'éloignant de la « Haine de soi » (cf. C. Delsol, *La haine du monde. Totalitarismes et postmodernité*, Editions du Cerf, Févr. 2016) qui prévaut aujourd'hui.

Mais il ne s'agit pas de se tourner à nouveau vers la diffusion de messianismes (communisme, fascisme, nationalisme... djihadisme, transhumanisme, individualisme, ...) qui ont longtemps été recherchés comme source d'espérance, mais dont nous connaissons désormais les fruits.

Il est fondamental de poser et partager des constats exigeants sur ce que nous sommes et sur le monde qui nous entoure.

Demain, pour être différent d'aujourd'hui et d'hier, n'est pas nécessairement le temps de notre régression, de notre appauvrissement, de nouveaux

asservissements.

Il est indispensable de proposer des objectifs réalistes, partageables par tous, balisant clairement le chemin qui y mène.

L'État aura de moins en moins la possibilité de régler tous les problèmes, mais la libre initiative des corps intermédiaires et des personnes leur permettra d'agir pour le Bien Commun, vers ces objectifs partagés.

En même temps, il s'agit de définir et d'adapter aux problématiques du temps présent les mécanismes de solidarité, dans le but principal de protéger chacun de l'insécurité et de lui permettre ainsi de libérer ses énergies au bénéfice de tous.

La France et les Français doivent être conscients des défis à relever et en même temps reprendre confiance dans leurs atouts, puiser dans leur culture, leur génie propre. Demain, c'est à eux de le construire. C'est ce que nos aïeux ont toujours réussi, aussi loin que nous remontions dans l'histoire.

Les Français doivent faire fructifier leur patrimoine qui est bien réel, plutôt que de se concevoir indigents.

- 1.** Enseigner à l'école le « récit national », en histoire, pour prendre conscience du travail de construction conduit par les Français aussi loin que nous remontions dans notre histoire.
- 2.** Discerner ce que nous apporte la mondialisation et comment nous pouvons nous préserver de ses excès. Analyser les forces et les faiblesses de la France dans le contexte mondial, à partir de l'analyse de ses succès et de ses difficultés actuels.
- 3.** Redonner leur place aux personnes et aux corps intermédiaires. Les associer aux constats, à la réflexion et à la décision pour tout ce qui les concerne.
- 4.** Développer l'idée de « Bien commun » qui diffère de la somme des intérêts particuliers.
- 5.** Fixer des limites strictes à l'endettement national laissé aux générations suivantes. Celles-ci ne devront supporter aucune charge autre que celle liée à des investissements d'infrastructure dont elles auront encore le bénéfice.

Suivez-nous sur :



www.afc-france.org

Les AFC, c'est l'un des 3 grands mouvements familiaux en France avec un réseau fort de 300 associations locales, de 73 fédérations départementales qui couvrent tout le territoire français (y compris DOM-TOM). Mouvement national reconnu d'utilité publique, association de consommateurs, elles représentent 30 000 familles. Les AFC sont un cadre de propositions, d'action et d'entraide pour tous ceux qui veulent promouvoir les repères familiaux dans la société, à la lumière de l'enseignement social de l'Eglise Catholique.



**LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES**